

SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ESF DE TIGNES LE LAC

BP 2

73 321 Tignes Cedex

Tignes, le 1 octobre 2025

Cher(e) Ami(e),

J'ai le plaisir de t'adresser la présente afin de traiter ta demande d'adhésion au Syndicat Local des Moniteurs de l'Ecole du Ski Français de Tignes Le Lac et de présenter au S.N.M.S.F ta demande annuelle de carte syndicale pour la saison 2025-2026.

Je te rappelle que :

- cette démarche implique de ta part l'acceptation et le respect des statuts de notre Syndicat Local.
- les points modifiés lors du Congrès de Marseille 2013 :
 - L'adhésion au S.N.M.S.F. et au Syndicat Local est conditionnée à l'absence d'adhésion, de ta part, à un autre syndicat professionnel regroupant des moniteurs de ski, non lié au S.N.M.S.F.
 - Il est impératif de finaliser ta demande d'adhésion au S.N.M.S.F sur le site www.snmf.com et de la valider **afin que tu sois couvert en responsabilité civile professionnelle => sur Carnet Rouge (via l'application ou sur <https://carnet-rouge-esf.app/>)**

Attention, cette validation ne peut se faire qu'après la commande de la carte syndicale par le Syndicat Local, soit entre mi et fin octobre.

A l'occasion de la validation de ton adhésion sur l'application Carnet Rouge, tu devras également confirmer l'acceptation de notre Convention.

Licence compétiteur :

Le Congrès National 2006 a décidé d'inclure dans l'adhésion au S.N.M.S.F, le titre fédéral. Dès lors, la carte syndicale aura valeur de licence compétiteur dirigeant avec les mêmes droits qu'une licence « compétiteur dirigeant » classique en termes de représentation vis-à-vis de la F.F.S ou du club de rattachement et de participation aux épreuves fédérales.

Assurances :

Je te rappelle que ton adhésion au S.N.M.S.F inclue les garanties suivantes au titre d'une activité de ski professionnelle ESF (uniquement) et amateur (sous réserve des exclusions et limitations propres à l'assurance et à l'assistance) :

- Assurance responsabilité civile,
- Frais de soins,
- Frais de secours, de recherche et de premier transport,
- L'assistance, décès accidentel et invalidité permanente.

Je te remercie de bien vouloir retourner le présent courrier, daté et signé, valant demande d'adhésion au syndicat local et au S.N.M.S.F. entraînant respect des conditions attachées à cet effet avec la mention manuscrite « *lu et approuvé* », accompagné du règlement total par chèque ou par virement au Syndicat Local avant le 25 Octobre 2025.

Salutations sportives.

Sébastien Huck, Président du Syndicat Local

Règlement par chèque : Ton chèque et le document dûment rempli doivent parvenir à l'ESF au plus tard le 25 octobre 2025.

Libeller le chèque à l'ordre de Syndicat Local des moniteurs ESF de Tignes Le Lac

Règlement par virement : RIB en pièce jointe dans le mail. Indiquer votre NOM et PRENOM dans la référence du virement.

Adhésion au Syndicat Local ESF de Tignes le Lac et SNMSF – 2025 - 2026

Je soussigné(e)..... m'engage à m'inscrire pour la saison 2025-2026 en tant que membre du Syndicat Local

Diplômé ou aspirant

268€

Stagiaire

163€

Fait à....., Le

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* » :